

Direction Départementale des Territoires

Liberté Égalité Fraternité

> Le Préfet de Seine-et-Marne Chevalier de la Légion d'honneur Officier de l'ordre national du Mérite

Arrêté n° 2022/DDT/SEPR/248

relatif aux mesures de limitation des usages de l'eau pour faire face à une période de pénurie sur le bassin de l'Yonne, du Fusain, du Grand Morin, du Petit Morin, du Lunain, de l'Orvanne et du Réveillon et des mesures de vigilance sur le bassin de l'Essonne, de la Seine, de la Thérouanne et du Loing

- VU la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;
- VU le Code de l'environnement et notamment ses articles L.211-2, L.211-3, L.213-7, L.214-18, L.512-16, R.211-66 à R.211-72, R.211-111 à R.211-117-3, R.214-31-1 à R.214-31-4 et R.216-9;
- VU le Code de la santé publique notamment son article R.1321-9;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- **VU** le décret du Président de la République en date du 14 mai 2019 portant nomination de Monsieur Cyrille Le VELY, sous-préfet et secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Marne ;
- VU le décret n° 2021-795 du 23 juin 2021 relatif à la gestion quantitative de la ressource en eau et à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse ;
- VU le décret du Président de la République en date du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Lionel BEFFRE, préfet de Seine-et-Marne (hors classe);
- VU l'arrêté du premier ministre en date du 7 juillet 2021 nommant monsieur Vincent JECHOUX ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne;
- VU l'arrêté préfectoral n° IDF 2021-09-16-00009 d'inventaire des Zones de répartition des eaux (ZRE) du bassin Seine-Normandie du 16 septembre 2021 ;

DDT de Seine-et-Marne 288, avenue Georges Clemenceau Parc d'activités 77000 Vaux-le-Pénil Tel : 01 60 56 71 71

Mail: ddt@seine-et-marne.gouv.fr

- VU l'arrêté préfectoral n° IDF 2022-02-22-00008 d'orientations pour la mise en œuvre coordonnée des mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau en période de sécheresse sur le bassin Seine-Normandie du 22 février 2022;
- VU l'arrêté préfectoral n° 21/BC/012 en date du 19 janvier 2021 portant organisation de la direction départementale des territoires de Seine-et-Marne ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 21/BC/089 en date du 19 juillet 2021 donnant délégation de signature à Monsieur Vincent JECHOUX, directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 21/BC/152 du 21 octobre 2021 donnant délégation de signature à Monsieur Cyrille LE VELY, secrétaire général de la préfecture, et organisant sa suppléance ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2022/DDT/SEPR/173 du 20 juin 2022 définissant les seuils entraînant des mesures de limitation provisoire des usages de l'eau et de surveillance sur les rivières et les aquifères de Seine-et-Marne;
- VU l'instruction du 27 juillet 2021 relative à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse hydrologique;
- VU la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie adoptée par le comité de bassin Seine-Normandie le 8 décembre 2016 ;

Considérant la nécessité d'une cohérence dans la gestion des situations de crise rappelée par l'instruction du 27 juillet 2021 relative à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse hydrologique;

Considérant que les débits constatés par la DRIEAT-IF et retranscrits dans le bulletin du suivi de l'étiage du 12 septembre 2022 ainsi que les débits constatés par la DREAL Centre Val-de-Loire, sont tels que les seuils définis dans l'arrêté n° 2022/DDT/SEPR/173 ont été franchis ou se sont maintenus sur plusieurs stations ou piézomètres de références, et qu'en conséquence des mesures de limitation provisoire des usages de l'eau et de surveillance sur les rivières et les aquifères de Seine-et-Marne doivent être pris conformément à cet arrêté;

Considérant les mesures de restriction prises par les départements voisins, notamment sur le bassin du Fusain dans le Loiret ;

Considérant la nécessaire solidarité des usagers de l'eau ;

Considérant que des mesures provisoires de restriction de certains usages de l'eau sont nécessaires pour la préservation de la santé, de la salubrité publique, de l'alimentation en eau potable, des écosystèmes aquatiques et pour la protection de la ressource en eau;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture et du directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne ;

ARRETE

Article 1 : Objet de l'arrêté

Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral n° 2022/DDT/SEPR/236 du 25 août 2022.

Le présent arrêté définit les mesures de limitation provisoire s'appliquant sur les prélèvements et les rejets effectués dans les nappes d'eau souterraine et les cours d'eau de la Seine-et-Marne

médicinales (PPAM), maraîchage, asperges, carottes, arboriculture, certaines plantations d'arbres et d'arbustes (plantation inférieure à 1 an) ayant un fort potentiel écosystémique, un irrigant pourra, sur demande et après avis favorable du service de police de l'eau, être soumis à plusieurs restrictions d'une durée égale à douze heures (de 20 heures à 8 heures), la somme des restrictions durant une semaine devant être égale le cas échéant à 24 h (alerte) ou 48 h (crise).

Une telle demande d'adaptation est à adresser à la DDT pôle police de l'eau par courriel (ddt-secheresse@seine-et-marne.gouv.fr) ou par voie postale. Un formulaire de déclaration est disponible sur le site de la préfecture : Politiques publiques > Environnement et cadre de vie > Eau > Gestion de crise > Sécheresse.

Elle doit justifier des conséquences des restrictions en cours sur l'usage concerné. La demande s'accompagne a minima de l'explicitation de l'usage concerné, de la ressource utilisée, d'une estimation du volume nécessaire, ainsi que des dates et heures de prélèvement en jeu. Les services pourront le cas échéant demander des compléments au demandeur.

La décision est notifiée à l'intéressé par lettre recommandée avec accusé de réception, conformément à l'article L. 221-8 du Code des relations entre le public et l'administration, transmise au préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie et publiée sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne.

Un bilan des volumes ayant fait l'objet de décisions individuelles et des conditions ayant permis ces adaptations est réalisé chaque année par la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne à la fin de la période de sécheresse, afin de recenser les mesures d'adaptation prises et, le cas échéant, proposer une révision des critères d'attribution pour l'année suivante.

Mesures complémentaires et provisoires de restriction des prélèvements pour l'irrigation spécifiques à certains ouvrages situés dans la zone d'alerte du bassin du Fusain et concernés par l'opération groupée de déplacement des forages impactant très fortement le débit du Fusain :

Pour les ouvrages de la zone d'alerte bassin du Fusain figurant dans la liste portée à l'Annexe 3, les mesures de restriction prennent la forme d'une interdiction de prélever pour l'irrigation.

Article 5 : Révision et levée des restrictions

Ces mesures seront actualisées et levées en tant que de besoin, par arrêté complémentaire, en fonction de la piézométrie et des valeurs de débit constatées aux stations de référence retenues dans l'arrêté n° 2022/DDT/SEPR/173 du 20 juin 2022 définissant les seuils entraînant des mesures de limitation provisoire des usages de l'eau et de surveillance sur les rivières et les aquifères de Seine-et-Marne.

Les dispositions du présent arrêté sont applicables jusqu'au 31 décembre 2022.

Article 6: Sanctions

Tout contrevenant aux dispositions du présent arrêté s'expose à une peine d'amende de 5^{ème} classe (maximum 1 500 euros – 3 000 euros en cas de récidive).

Les sanctions prévues aux articles L.216-1, L.216-3 à L.216-6 du Code de l'environnement s'appliquent. Par ailleurs, le fait de faire obstacle à l'exercice des fonctions des agents chargés de procéder à la recherche et à la constatation des infractions est puni d'une peine de six mois d'emprisonnement et de 7 500 Euros d'amende conformément à l'article L.216-10 du Code de l'environnement.

Article 2 : Constat de franchissement de seuil

Conformément aux mesures présentées dans l'arrêté préfectoral n° 2022/DDT/SEPR/173 définissant les seuils entraînant des mesures de limitation provisoire des usages de l'eau et de surveillance sur les rivières et les aquifères de Seine-et-Marne, et au vu de l'évolution des débits et des niveaux piézométriques, les zones d'alerte mentionnées ci-après sont soumises aux niveaux de restriction suivants :

Zone d'alerte	Pour mémoire, précédent niveau de restriction 22/08/2022	Niveau de restriction 12/09/2022
GRANDES RIVIÈRES		Miles III III III III III III III III III I
SEINE	-	vigilance
YONNE (PONT SUR YONNE)	Alerte	Alerte
PETITES RIVIÈRES		
Essonne	vigilance	vigilance
Fusain	Crise	Crise
Grand Morin	Alerte Renforcée	Alerte Renforcée
Loing	vigilance	vigilance
Lunain	Alerte Renforcée	Alerte Renforcée
Orvanne	Crise	Alerte
PETIT MORIN	Alerte Renforcée	Alerte Renforcée
RÉVEILLON	Alerte Renforcée	Alerte Renforcée
Thérouanne	Alerte	vigilance

La liste des communes concernées par les restrictions d'usage est précisée en Annexe 1 du présent arrêté.

Article 3 : Cas général des mesures de sensibilisation, de limitation et de surveillance

Seuil de vigilance :

Dès que le seuil de vigilance est atteint, des campagnes de sensibilisation de l'ensemble des usagers de l'eau faisant appel au civisme en vue de réaliser des économies d'eau sont lancées sur le bassin versant ou la nappe concernée.

Seuils d'alerte, d'alerte renforcée et de crise :

Dès que le seuil d'alerte est franchi, des mesures progressives de limitation et d'interdiction des prélèvements sont mises en œuvre. Une surveillance accrue des principaux rejets est mise en place afin de réduire les risques de pollution.

Le rappel des mesures à respecter en fonction du niveau de seuil est détaillé en Annexe 2.

Article 4 : Mesures de restriction particulières

Restriction irrigation nappe de Beauce « secteur Fusain »

<u>N.B.</u> Le tableau en annexe 2 III.c) synthétise les mesures applicables à l'irrigation à partir de la nappe de Beauce.

En ce qui concerne les prélèvements pour l'irrigation sur la zone de gestion collective du Fusain, secteur actuellement en restriction, les mesures de crise prennent la forme d'une interdiction de prélever pour l'irrigation du samedi à 8 heures au lundi à 8 heures soit 48 heures consécutives.

Pour l'arrosage des cultures les plus sensibles au stress hydrique, à savoir l'irrigation des cultures de plants pour cultures pérennes, semences, plantes ornementales, plantes à parfum, aromatiques et

Article 7 : Délais et voies de recours

Recours contentieux:

En application des articles L.181-17 et R.181-50 du Code de l'environnement, le bénéficiaire de l'autorisation a la possibilité dans un délai de deux mois suivant la notification de la présente décision d'effectuer un recours devant le Tribunal Administratif de Melun, au 43 rue du Général de Gaulle, case postale n° 8630, 77008 Melun Cedex.

Les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers pour les intérêts mentionnés à l'article L.181-3 ont la possibilité d'effectuer un recours contre la présente décision devant le Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de quatre mois à compter de l'affichage en mairie ou, si cette dernière est postérieure, de la publication de la décision sur le site internet de la préfecture de Seine-et-Marne.

Recours non contentieux:

Dans le même délai de deux mois, le bénéficiaire de l'autorisation a la possibilité d'effectuer :

- soit d'un recours gracieux devant l'autorité qui a signé la présente décision : Monsieur le Préfet Préfet de Seine et Marne rue des Saints Pères 77010 MELUN cedex,
- soit d'un recours hiérarchique auprès de Monsieur le Ministre de la Transition Écologique et Solidaire 92055 La Défense.

Le silence gardé par l'administration sur un recours gracieux ou hiérarchique pendant plus de deux mois à compter de la date de réception de ce recours fera naître une décision implicite de rejet qu'il sera possible de contester devant le tribunal administratif de Melun

Tout recours doit être adressé en recommandé avec accusé de réception ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www_telerecours_fr

Article 8: Application

Le présent arrêté est applicable dès sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Seine-et-Marne.

Article 9 : Publicité et information des tiers

Le présent arrêté sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de Seine-et-Marne et publié sur le site internet de la direction départementale des territoires de Seine-et-Marne et le site internet national « Propluvia » dédié (https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/).

Il sera adressé aux maires des communes de Seine-et-Marne pour affichage dès réception en mairie, mis en ligne sur son site internet et sur tout autre support de communication communal dès réception.

Le procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité doit être transmis au service de police de l'eau de la direction départementale des territoires dans un délai de deux semaines à compter de la publication.

Article 10: Exécution, ampliations

M. le Secrétaire général de la Préfecture de Seine-et-Marne,

Mme la Sous-Préfète de Provins et MM. les Sous-Préfets de Meaux, Torcy et de Fontainebleau

M. le Directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne, chef de la Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature.

Mme la Directrice de la délégation départementale de Seine-et-Marne de l'agence régionale de santé d'Île-de-France.

Mme. la Directrice régionale et interdépartementale de l'environnement de l'aménagement et des transports d'Île-de-France,

Mme la Cheffe du service départemental de l'office français de la biodiversité,

M. le Colonel Commandant du groupement de gendarmerie de Seine-et-Marne,

M. le Directeur départemental de la sécurité publique,

Mmes et MM. les Maires de Seine-et-Marne,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée ainsi qu'à : M. Le Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne,

M^{mes} les Directrices et MM. les Directeurs départementaux des territoires de l'Essonne, de l'Aisne, de l'Aube, du Loiret, de la Marne, de l'Oise et de l'Yonne,

MM. le Directeur régional et interdépartemental de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Îlede-France,

M. le président de la Chambre d'Agriculture de Région.

Mme la Directrice d'Aqui'Brie,

Melun, le **2 1 SEP. 2022** Pour le Préfet et par délégation, Le directeur départemental des territoires

Vincent JECHOUX

Annexe 1: communes concernées par des mesures de restrictions

N°	Commune	Niveau de restriction po	Niveau de restriction pour des prélèvements		
INSEE		du réseau d'eau potable	de toute autre origine	le milieu	
77001	ACHERES-LA-FORET	vigilance	vigilance	vigilance	
77002	AMILLIS	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	
77003	AMPONVILLE	vigilance	vigilance	vigilance	
77004	ANDREZEL	absence de restriction	vigilance	vigilance	
77006	ARBONNE-LA-FORET	vigilance	vigilance	vigilance	
77007	ARGENTIERES	absence de restriction	vigilance	vigilance	
77009	ARVILLE	vigilance	vigilance	vigilance	
77010	AUBEPIERRE-OZOUER-LE-REPOS	absence de restriction	vigilance	vigilance	
77011	AUFFERVILLE	vigilance	vigilance	vigilance	
77012	AUGERS-EN-BRIE	absence de restriction	alerte renforcée	alerte renforcée	
77013	AULNOY	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	
77014	AVON	vigilance	vigilance	vigilance	
77015	BABY	vigilance	vigilance	vigilance	
77016	BAGNEAUX-SUR-LOING	vigilance	vigilance	vigilance	
77018	BAILLY-ROMAINVILLIERS	absence de restriction	alerte renforcée	alerte renforcée	
77019	BALLOY	vigilance	vigilance	vigilance	
77020	BANNOST-VILLEGAGNON	absence de restriction	vigilance	vigilance	
77021	BARBEY	alerte	alerte	alerte	
77022	BARBIZON	vigilance	vigilance	vigilance	
77023	BARCY	vigilance	vigilance	vigilance	
77024	BASSEVELLE	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	
77025	BAZOCHES-LES-BRAY	vigilance	vigilance	vigilance	
77026	BEAUCHERY-SAINT-MARTIN	absence de restriction	vigilance	vigilance	
77027	BEAUMONT-DU-GATINAIS	crise	crise	crise	
77029	BEAUVOIR	absence de restriction	vigilance	vigilance	
77030	BELLOT	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	
77031	BERNAY-VILBERT	absence de restriction	vigilance	vigilance	
77032	BETON-BAZOCHES	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	
77033	BEZALLES	absence de restriction	alerte renforcée	alerte renforcée	
77034	BLANDY-LES-TOURS	absence de restriction	vigilance	vigilance	
77035	BLENNES	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	
77036	BOISDON	absence de restriction	alerte renforcée	alerte renforcée	
77037	BOIS-LE-ROI	vigilance	vigilance	vigilance	
77038	BOISSETTES	absence de restriction	vigilance	vigilance	
77039	BOISSISE-LA-BERTRAND	absence de restriction	vigilance	vigilance	
77040	BOISSISE-LE-ROI	absence de restriction	vigilance	vigilance	
77041	BOISSY-AUX-CAILLES	vigilance	vigilance	vigilance	
77042	BOISSY-LE-CHATEL	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	
77043	BOITRON	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	
77044	BOMBON	absence de restriction	vigilance	vigilance	
77045	BOUGLIGNY	absence de restriction	vigilance	vigilance	
77046	BOULANCOURT	vigilance	vigilance	vigilance	
77047	BOULEURS	absence de restriction	alerte renforcée	alerte renforcée	
77048	BOURRON-MARLOTTE	vigilance	vigilance	vigilance	
77049	BOUTIGNY	absence de restriction	alerte renforcée	alerte renforcée	
77050	BRANSLES	vigilance	vigilance	vigilance	
77051	BRAY-SUR-SEINE	vigilance	vigilance	vigilance	
77052	BREAU	absence de restriction	vigilance	vigilance	
77053	BRIE-COMTE-ROBERT	absence de restriction	vigilance	vigilance	
77054	BROSSE-MONTCEAUX	vigilance	alerte	alerte	
77056	BURCY	vigilance	vigilance	vigilance	
77057	BUSSIERES	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	
77060	BUTHIERS	vigilance	vigilance	vigilance	

N°		Niveau de restriction po	our des prélèvements	pour les rejets dans
INSEE	Commune	du réseau d'eau potable	de toute autre origine	le milieu
77061	CANNES-ECLUSE	alerte	alerte	alerte
77063	CELLE-SUR-MORIN	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée
77065	CELY-EN-BIERE	vigilance	vigilance	vigilance
77066	CERNEUX	absence de restriction	alerte renforcée	alerte renforcée
77067	CESSON	absence de restriction	vigilance	vigilance
77068	CESSOY-EN-MONTOIS	absence de restriction	vigilance	vigilance
77069	CHAILLY-EN-BIERE	vigilance	vigilance	vigilance
77070	CHAILLY-EN-BRIE	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée
77071	CHAINTREAUX	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée
77072	CHALAUTRE-LA-GRANDE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77073	CHALAUTRE-LA-PETITE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77076	CHALMAISON	vigilance	vigilance	vigilance
77077	CHAMBRY	vigilance		absence de restriction
77079	CHAMPAGNE-SUR-SEINE	vigilance	vigilance	vigilance
77080	CHAMPCENEST	absence de restriction	alerte renforcée	alerte renforcée
77081	CHAMPDEUIL	absence de restriction	vigilance	vigilance
77082	CHAMPEAUX	absence de restriction	vigilance	vigilance
77086	CHAPELLE-GAUTHIER	absence de restriction	vigilance	vigilance
77087	CHAPELLE-IGER	absence de restriction	vigilance	vigilance
77088	CHAPELLE-LA-REINE	vigilance	vigilance	vigilance
77093	CHAPELLE-MOUTILS	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée
77089	CHAPELLE-RABLAIS	absence de restriction	vigilance	vigilance
77090	CHAPELLE-SAINT-SULPICE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77091	CHAPELLES-BOURBON	absence de restriction	vigilance	vigilance
77096	CHARTRETTES	absence de restriction	vigilance	vigilance
77097	CHARTRONGES	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée
77098	CHATEAUBLEAU	absence de restriction	vigilance	vigilance
77099	CHATEAU-LANDON	crise	crise	crise
77100	CHATELET-EN-BRIE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77101	CHATENAY-SUR-SEINE	vigilance	vigilance	vigilance
77102	CHATENOY	vigilance	vigilance	vigilance
77103	CHATILLON-LA-BORDE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77104	CHATRES	absence de restriction	vigilance	vigilance
77106	CHAUFFRY	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée
77107	CHAUMES-EN-BRIE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77109	CHENOISE-CUCHARMOY	absence de restriction	vigilance	vigilance
77110	CHENOU	absence de restriction	crise	crise
77112	CHEVRAINVILLIERS	vigilance	vigilance	vigilance
77113	CHEVRU	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée
77114	CHEVRY-COSSIGNY	absence de restriction	alerte renforcée	alerte renforcée
77115	CHEVRY-EN-SEREINE	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée
77116	CHOISY-EN-BRIE	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée
77119	CLOS-FONTAINE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77122	COMBS-LA-VILLE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77125	CONDE-SAINTE-LIBIAIRE	absence de restriction	alerte renforcée	alerte renforcée
77126	CONGIS-SUR-THEROUANNE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77127	COUBERT	absence de restriction	vigilance	vigilance
77128	COUILLY-PONT-AUX-DAMES	absence de restriction	alerte renforcée	alerte renforcée
77130	COLLOMMEDS	absence de restriction	alerte renforcée	alerte renforcée
77131	COULDWIAY	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée
77132	COUPVRAY COURCELLES-EN-BASSEE	absence de restriction	alerte renforcée	alerte renforcée
77133 77134	COURCHAMP	vigilance absence de restriction	vigilance alerte renforcée	vigilance alerte renforcée
77135	COURPALAY	absence de restriction	vigilance	vigilance
77136	COURQUETAINE	absence de restriction	vigilance	vigilance
11130	COURGUETAINE	appende de restriction	vigitance	vigilatice

N°	Commune	Niveau de restriction po	our des prélèvements	pour les rejets dans
INSEE	Commune	du réseau d'eau potable	de toute autre origine	le milieu
77137	COURTACON	absence de restriction	alerte renforcée	alerte renforcée
77138	COURTOMER	absence de restriction	vigilance	vigilance
77140	COUTENCON	absence de restriction	vigilance	vigilance
77141	COUTEVROULT	absence de restriction	alerte renforcée	alerte renforcée
77142	CRECY-LA-CHAPELLE	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée
77144	CREVECOEUR-EN-BRIE	absence de restriction	alerte renforcée	alerte renforcée
77145	CRISENOY	absence de restriction	vigilance	vigilance
77146	CROISSY-BEAUBOURG	absence de restriction	vigilance	vigilance
77147	CROIX-EN-BRIE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77150	CUISY	vigilance	•	absence de restriction
77151	DAGNY	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée
	DAMMARIE-LES-LYS	absence de restriction	vigilance	vigilance
77154	DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX	absence de restriction	alerte renforcée	alerte renforcée
77156	DARVAULT	vigilance	vigilance	vigilance
77158	DIANT	alerte	alerte	alerte
77159	DONNEMARIE-DONTILLY			
77161	DORMELLES	vigilance	vigilance	vigilance
		alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée
	DOUE PANEE	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée
77163	DOUY-LA-RAMEE	vigilance	vigilance	vigilance
77164	ECHOUBOULAINS	absence de restriction	vigilance	vigilance
77165	ECRENNES	absence de restriction	vigilance	vigilance
77167	EGLIGNY	vigilance	vigilance	vigilance
77168	EGREVILLE	vigilance	alerte renforcée	alerte renforcée
	EMERAINVILLE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77316	EPISY (MORET-LOING-ET-ORVANNE)	alerte	alerte renforcée	alerte renforcée
77171	ESBLY	absence de restriction	alerte renforcée	alerte renforcée
77172	ESMANS	alerte	alerte	alerte
77173	ETREPILLY	vigilance	vigilance	vigilance
77174	EVERLY	vigilance	vigilance	vigilance
77175	EVRY-GREGY-SUR-YERRES	absence de restriction	vigilance	vigilance
77176	FAREMOUTIERS	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée
77177	FAVIERES	absence de restriction	vigilance	vigilance
	FAY-LES-NEMOURS	vigilance	vigilance	vigilance
77179	FERICY	absence de restriction	vigilance	vigilance
	FEROLLES-ATTILLY	absence de restriction	alerte renforcée	alerte renforcée
77182	FERTE-GAUCHER	absence de restriction	alerte renforcée	alerte renforcée
	FERTE-SOUS-JOUARRE	absence de restriction	alerte renforcée	alerte renforcée
	FLAGY	alerte renforcée	alerte	alerte
	FLEURY-EN-BIERE	vigilance	vigilance	vigilance
77186	FONTAINEBLEAU	vigilance	vigilance	vigilance
77187	FONTAINE-FOURCHES	vigilance	vigilance	vigilance
77188	FONTAINE-FOURCHES FONTAINE-LE-PORT	absence de restriction		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
			vigilance	vigilance
77190	FONTAINS	absence de restriction	vigilance	vigilance
77191	FONTENALLES	absence de restriction	vigilance	vigilance
77192	FONTENAY-TRESIGNY	absence de restriction	vigilance	vigilance
77193	FORFRY	vigilance	vigilance 	vigilance • "
77194	FORGES	vigilance	vigilance	vigilance
77195	FOUJU	absence de restriction	vigilance	vigilance
77197	FRETOY	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée
77198	FROMONT	vigilance	vigilance	vigilance
77200	GARENTREVILLE	vigilance	vigilance	vigilance
77201	GASTINS	absence de restriction	vigilance	vigilance
77202	GENEVRAYE	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée
77205	GESVRES-LE-CHAPITRE	vigilance	vigilance	vigilance
77205	OLOVINEO-LE-OIDH TINE	rigilarice	Vigitatios	T Ignance

N.D.		Niveau de restriction po	ur das prálàvaments	noveles selete dens
N° INSEE	Commune	du réseau d'eau potable	de toute autre origine	pour les rejets dans le milieu
77207	GIRONVILLE	vigilance	vigilance	vigilance
77208	GOUAIX	vigilance	vigilance	vigilance
77210	GRANDE-PAROISSE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77211	GRANDPUITS-BAILLY-CARROIS	absence de restriction	vigilance	vigilance
77212	GRAVON			vigilance
77215	GRETZ-ARMAINVILLIERS	vigilance absence de restriction	vigilance alerte renforcée	alerte renforcée
77216	GREZ-SUR-LOING			vigilance
77217	GRISY-SUISNES	vigilance absence de restriction	vigilance	vigilance
77218	GRISY-SUR-SEINE	vigilance	vigilance vigilance	vigilance
77219	GUERARD	absence de restriction	alerte renforcée	alerte renforcée
77220	GUERCHEVILLE			vigilance
77222	GUIGNES	vigilance absence de restriction	vigilance	vigilance
77223	GURCY-LE-CHATEL		vigilance	vigilance
77224	HAUTEFEUILLE	vigilance absence de restriction	vigilance	
			vigilance	vigilance alerte renforcée
77225	HAUTE-MAISON	absence de restriction	alerte renforcée	
77226	HERICY	absence de restriction	vigilance	vigilance
77227	HERME	vigilance	vigilance	vigilance
77228	HONDEVILLIERS	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée
77229	HOUSSAYE-EN-BRIE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77230	ICHY	vigilance	vigilance	vigilance
77236	JAULNES	vigilance	vigilance	vigilance
77238	JOUARRE	absence de restriction	alerte renforcée	alerte renforcée
77239	JOUY-LE-CHATEL	absence de restriction	vigilance	vigilance
77240	JOUY-SUR-MORIN	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée
77242	JUTIGNY	absence de restriction	vigilance	vigilance
77244	LARCHANT	vigilance	vigilance	vigilance
77245	LAVAL-EN-BRIE	vigilance	vigilance	vigilance
77246	LECHELLE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77247	LESCHEROLLES	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée
77249	LESIGNY	absence de restriction	alerte renforcée	alerte renforcée
77250	LEUDON-EN-BRIE	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée
77251	LIEUSAINT	absence de restriction	vigilance	vigilance
77252	LIMOGES-FOURCHES	absence de restriction	vigilance	vigilance
77253	LISSY	absence de restriction	vigilance	vigilance
	LIVERDY-EN-BRIE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77255	LIVRY-SUR-SEINE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77256	LIZINES	absence de restriction	vigilance	vigilance
77257	LIZY-SUR-OURCQ	vigilance	vigilance	vigilance
77258	LOGNES	absence de restriction	vigilance	vigilance
77260	LONGUEVILLE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77261	LORREZ-LE-BOCAGE-PREAUX	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée
77262	LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE	absence de restriction	alerte renforcée	alerte renforcée
77263	LUISETAINES	vigilance	vigilance	vigilance
77264	LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX	absence de restriction	vigilance	vigilance
77266	MACHAULT	absence de restriction	vigilance	vigilance
77267	MADELEINE-SUR-LOING	absence de restriction	vigilance	vigilance
77268	MAGNY-LE-HONGRE	absence de restriction	alerte renforcée	alerte renforcée
77269	MAINCY	absence de restriction	vigilance	vigilance
77270	MAISONCELLES-EN-BRIE	absence de restriction	alerte renforcée	alerte renforcée
77271	MAISONCELLES-EN-GATINAIS	absence de restriction	vigilance	vigilance
77272	MAISON-ROUGE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77273	MARCHEMORET	absence de restriction	vigilance	vigilance
77274	MARCILLY	vigilance	vigilance	vigilance
77275	MARETS	absence de restriction	alerte renforcée	alerte renforcée
77277	MARLES-EN-BRIE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77278	MAROLLES-EN-BRIE	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée

N°		Niveau de restriction po	pour les rejets dans	
INSEE	Commune	du réseau d'eau potable	de toute autre origine	le milieu
77279	MAROLLES-SUR-SEINE	alerte	alerte	alerte
77281	MAUPERTHUIS	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée
77283	MAY-EN-MULTIEN	vigilance	vigilance	vigilance
77285	MEE-SUR-SEINE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77286	MEIGNEUX	absence de restriction	vigilance	vigilance
77287	MEILLERAY	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée
77288	MELUN	absence de restriction	vigilance	vigilance
77289	MELZ-SUR-SEINE	vigilance	vigilance	vigilance
77293	MISY-SUR-YONNE	alerte	alerte	alerte
77295	MOISENAY	absence de restriction	vigilance	vigilance
77296	MOISSY-CRAMAYEL	absence de restriction	vigilance	vigilance
77297	MONDREVILLE	absence de restriction	crise	crise
77298	MONS-EN-MONTOIS	vigilance	vigilance	vigilance
77301	MONTCEAUX-LES-PROVINS	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée
77302	MONTCOURT-FROMONVILLE	vigilance	vigilance	vigilance
77303	MONTDAUPHIN	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée
77304	MONTENILS	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée
77305	MONTEREAU-FAULT-YONNE	alerte	alerte	alerte
77306	MONTEREAU-SUR-LE-JARD	absence de restriction	vigilance	vigilance
77308	MONTGE-EN-GOELE	vigilance	vigilance	vigilance
77309	MONTHYON	vigilance	vigilance	vigilance
77310	MONTIGNY-LE-GUESDIER	vigilance	vigilance	vigilance
77311	MONTIGNY-LENCOUP	vigilance	vigilance	vigilance
77312	MONTIGNY-SUR-LOING	vigilance	vigilance	vigilance
77313	MONTMACHOUX	alerte	alerte	alerte
77314	MONTOLIVET	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée
77315	MONTRY	absence de restriction	alerte renforcée	alerte renforcée
77316	MORET-LOING-ET-ORVANNE	vigilance	alerte	alerte
77317	MORMANT	absence de restriction	vigilance	vigilance
77318	MORTCERF	absence de restriction	alerte renforcée	alerte renforcée
77319	MORTERY	absence de restriction	vigilance	vigilance
77320	MOUROUX	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée
77321	MOUSSEAUX-LES-BRAY	vigilance	vigilance	vigilance
77325	MOUY-SUR-SEINE	vigilance	vigilance	vigilance
77326	NANDY	absence de restriction	vigilance	vigilance
77327	NANGIS	absence de restriction	vigilance	vigilance
77328	NANTEAU-SUR-ESSONNE	vigilance	vigilance	vigilance
77329	NANTEAU-SUR-LUNAIN	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée
77333	NEMOURS	vigilance	vigilance	vigilance
77336	NEUFMOUTIERS-EN-BRIE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77337	NOISIEL	absence de restriction	vigilance	vigilance
77338	NOISY-RUDIGNON	alerte	alerte	alerte
77339	NOISY-SUR-ECOLE	vigilance	vigilance	vigilance
77340	NONVILLE	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée
77341	NOYEN-SUR-SEINE	vigilance	vigilance	vigilance
77342	OBSONVILLE	vigilance	vigilance	vigilance

N°		Niversu de restriction no	ur dos prólèvements	
INSEE	Commune	Niveau de restriction pour des prélèvements		pour les rejets dans le milieu
77344	OISSERY	du réseau d'eau potable	de toute autre origine	
77345	ORLY-SUR-MORIN	vigilance alerte renforcée	vigilance alerte renforcée	vigilance alerte renforcée
77348	ORMESSON			
77347	ORMES-SUR-VOULZIE	vigilance	vigilance	vigilance
77350		vigilance	vigilance	vigilance
77352	OZOJED LE VOUI CIE	absence de restriction	alerte renforcée	alerte renforcée
	OZOUER-LE-VOULGIS	absence de restriction	vigilance	vigilance
77353	PALEY	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée
77354	PAMFOU	absence de restriction	vigilance	vigilance
77355	PAROY	vigilance	vigilance	vigilance
77356	PASSY-SUR-SEINE	vigilance	vigilance	vigilance
77357	PECY	absence de restriction	vigilance	vigilance
77359	PERTHES-EN-GATINAIS	vigilance	vigilance	vigilance
77360	PEZARCHES	absence de restriction	vigilance	vigilance
77361	PIERRE-LEVEE	absence de restriction	alerte renforcée	alerte renforcée
77365	PLESSIS-FEU-AUSSOUX	absence de restriction	vigilance	vigilance
77366	PLESSIS-L'EVEQUE	vigilance		absence de restriction
77367	PLESSIS-PLACY	vigilance	vigilance	vigilance
77368	POIGNY	vigilance	vigilance	vigilance
77370	POLIGNY	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée
77371	POMMEUSE	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée
77373	PONTAULT-COMBAULT	absence de restriction	alerte renforcée	alerte renforcée
77374	PONTCARRE	absence de restriction	alerte renforcée	alerte renforcée
77377	PRESLES-EN-BRIE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77378	PRINGY	vigilance	vigilance	vigilance
77379	PROVINS	vigilance	vigilance	vigilance
77380	PUISIEUX	vigilance	vigilance	vigilance
77381	QUIERS	absence de restriction	vigilance	vigilance
77382	QUINCY-VOISINS	absence de restriction	alerte renforcée	alerte renforcée
77383	RAMPILLON	absence de restriction	vigilance	vigilance
77384	REAU	absence de restriction	vigilance	vigilance
77385	REBAIS	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée
77386	RECLOSES	vigilance	vigilance	vigilance
77387	REMAUVILLE	vigilance	alerte renforcée	alerte renforcée
77388	REUIL-EN-BRIE	absence de restriction	alerte renforcée	alerte renforcée
77389	ROCHETTE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77390	ROISSY-EN-BRIE	absence de restriction	alerte renforcée	alerte renforcée
77391	ROUILLY	absence de restriction	vigilance	vigilance
77393	ROZAY-EN-BRIE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77394	RUBELLES	absence de restriction	vigilance	vigilance
77395	RUMONT	vigilance	vigilance	vigilance
77396	RUPEREUX	absence de restriction	alerte renforcée	alerte renforcée
77397	SAACY-SUR-MARNE	absence de restriction	alerte renforcée	alerte renforcée
77398	SABLONNIERES	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée
77400	SAINT-AUGUSTIN	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée
77402	SAINT-BARTHELEMY	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée
77403	SAINT-BRICE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77405	SAINT-CYR-SUR-MORIN	absence de restriction	alerte renforcée	alerte renforcée
77406	SAINT-DENIS-LES-REBAIS	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée
77404	SAINTE-COLOMBE	vigilance	vigilance	vigilance
77407	SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY	vigilance	vigilance	vigilance
77409	SAINT-GERMAIN-LAVAL	vigilance	vigilance	vigilance
77410	SAINT-GERMAIN-LAXIS	absence de restriction	vigilance	vigilance
77411	SAINT-GERMAIN-SOUS-DOUE	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée
	W. W. OLI WIN W. OCO DOOL	aioite ieinoicee	uioite icinoitee	alone lemoicee

N°	1	Niveau de restriction po	our des prélèvements	pour les rejets dans
INSEE	Commune	du réseau d'eau potable		
77412	SAINT-GERMAIN-SUR-ECOLE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77413	SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN	absence de restriction	alerte renforcée	alerte renforcée
77414	SAINT-HILLIERS	absence de restriction	vigilance	vigilance
77416	SAINT-JUST-EN-BRIE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77417	SAINT-LEGER	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée
77418	SAINT-LOUP-DE-NAUD	absence de restriction	vigilance	vigilance
77419	SAINT-MAMMES	vigilance	vigilance	vigilance
77421	SAINT-MARS-VIEUX-MAISONS	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée
77423	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée
77424	SAINT-MARTIN-DU-BOSCHET	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée
77425	SAINT-MARTIN-EN-BIERE	vigilance	vigilance	vigilance
77426	SAINT-MERY	absence de restriction	vigilance	vigilance
77428	SAINT-OUEN-EN-BRIE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77429	SAINT-OUEN-SUR-MORIN	absence de restriction	alerte renforcée	alerte renforcée
77430	SAINT-PATHUS	vigilance	vigilance	vigilance
77431	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	vigilance	vigilance	vigilance
77432	SAINT-REMY-LA-VANNE	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée
77433	BEAUTHEIL-SAINTS	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée
77434	SAINT-SAUVEUR-LES-BRAY	vigilance	vigilance	vigilance
77435	SAINT-SAUVEUR-SUR-ECOLE	vigilance	vigilance	vigilance
77436	SAINT-SIMEON	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée
77437	SAINT-SOUPPLETS	vigilance	vigilance	vigilance
77439	SALINS	vigilance	vigilance	vigilance
77441	SAMOIS-SUR-SEINE	vigilance	vigilance	vigilance
77442	SAMOREAU	absence de restriction	vigilance	vigilance
77443	SANCY-LES-MEAUX	absence de restriction	alerte renforcée	alerte renforcée
77444	SANCY-LES-PROVINS	absence de restriction	alerte renforcée	alerte renforcée
77445	SAVIGNY-LE-TEMPLE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77446	SAVINS	absence de restriction	vigilance	vigilance
77447	SEINE-PORT	absence de restriction	vigilance	vigilance
77448	SEPT-SORTS	absence de restriction	alerte renforcée	alerte renforcée
77450	SERVON	absence de restriction	alerte renforcée	alerte renforcée
77451	SIGNY-SIGNETS	absence de restriction	alerte renforcée	alerte renforcée
77452	SIGY	vigilance	vigilance	vigilance
77453	SIVRY-COURTRY	absence de restriction	vigilance	vigilance
77454	SOGNOLLES-EN-MONTOIS	absence de restriction	vigilance	vigilance
77455	SOIGNOLLES-EN-BRIE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77456	SOISY-BOUY	vigilance	vigilance	vigilance
77457	SOLERS	absence de restriction	vigilance	vigilance
77458	SOUPPES-SUR-LOING	vigilance	vigilance	vigilance
77459	SOURDUN	vigilance	vigilance	vigilance
77461	THENISY	vigilance	vigilance	vigilance
77463	THOMERY	alerte	vigilance	vigilance
77465	THOURY-FEROTTES	alerte renforcée	alerte	alerte
77466	TIGEAUX	absence de restriction	alerte renforcée	alerte renforcée
77467	TOMBE	vigilance	vigilance	vigilance
77468	TORCY	absence de restriction	vigilance	vigilance
77469	TOUQUIN	absence de restriction	vigilance	vigilance
77470	TOURNAN-EN-BRIE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77471	TOUSSON	vigilance	vigilance	vigilance
77472	TRETOIRE	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée
	1	1		1 2.2.20 1011101000

Nivaeu de restriction pour des prélèvements	MB		Nivosu do contriction na	us dos spálávomento	I
T7473 TREUZY-LEVELAY allarto ranforcée allarte renforcée allarte renforcée vigilance v	N° INSEE	Commune		Niveau de restriction pour des prélèvements	
77476 TROCY-EN-MULTIEN vigilance vig		TDELIZY I EVELAY			
Vigilance Vigi					
VALENCE-EN-BRIE vigilance					
T7480 VALENCE-EN-BRIE absence de restriction vigilance v					
T7481 VANVILLE absence de restriction vigilance vigilance alerte alert					W
T7482 VARENNES-SUR-SEINE alerte alerte alerte alerte T7484 VAUCOURTOIS absence de restriction alerte renforcée alerte renforcée vigilance				T	
T7484 VAUCOURTOIS absence de restriction alerte renforcée alerte renforcée vigilance vig					
77485 VAUDOUE vigilance vigilance vigilance 77486 VAUDOY-EN-BRIE absence de restriction vigilance alerte renforcée					
77486 VAUDOY-EN-BRIE absence de restriction vigilance vigilance 77487 VAUX-LE-PENIL absence de restriction vigilance vigilance 77489 VAUX-SUR-LUNAIN alerte renforcée vigilance		I			
77487 VAUX-LE-PENIL absence de restriction vigilance vigilance 77489 YAUX-SUR-LUNAIN alente renforcée alerte renforcée vigilance vigilan					
T7489					
T7492 VERDELOT alerte renforcée alerte renforcée alerte renforcée T7493 VERNEUIL-LETANG absence de restriction vigilance				*	
77494 VERNOUI-L-ETANG absence de restriction vigilance alerte renforcée vigilance vigil					
77494 VERNOU-LA-CELLE-SUR-SEINE vigilance vigilance vigilance 77495 VERT-SAINT-DENIS absence de restriction vigilance vigilance 77496 VIEUX-CHAMPAGNE absence de restriction vigilance vigilance 77500 VILLEBEON alerte renforcée alerte	<u> </u>	!			
77495 VERT-SAINT-DENIS absence de restriction 77496 VIEUX-CHAMPAGNE absence de restriction 77500 VILLEBEON alerte renforcée alerte renforcé				-	
77496 VIEUX-CHAMPAGNE 77500 VILLEBEON alerte renforcée alerte r					
77500 VILLEBEON alerte renforcée alerte					
77501 VILLECERF alerte renforcée alerte renfor					
77504 VILLEMARECHAL alerte renforcée alerte renforcée alerte renforcée 77505 VILLEMAREUIL absence de restriction alerte renforcée alerte renforcée 77506 VILLEMER alerte renforcée alerte renforcée alerte renforcée alerte renforcée 17507 VILLENAUXE-LA-PETITE vigilance					
77505 VILLEMAREUIL absence de restriction alerte renforcée alerte renforcée 77506 VILLEMER alerte renforcée alerte renforcée alerte renforcée 17507 VILLENAUXE-LA-PETITE vigilance vigilance vigilance vigilance vigilance 17508 VILLENEUVE-LE-COMTE absence de restriction alerte renforcée alerte renforcée 17509 VILLENEUVE-LES-BORDES absence de restriction vigilance vigilance vigilance 17510 VILLENEUVE-SAINT-DENIS absence de restriction vigilance vigilance 17512 VILLENEUVE-SUR-BELLOT alerte renforcée alerte renforcée alerte renforcée alerte renforcée 17516 VILLES-AINT-JACQUES alerte 1918 VILLIERS-EN-BIERE vigilance vigilance vigilance vigilance 17519 VILLIERS-SAINT-GEORGES absence de restriction alerte renforcée alerte renforcée 17520 VILLIERS-SOUS-GREZ vigilance vigilance vigilance vigilance 17521 VILLIERS-SUR-MORIN absence de restriction alerte renforcée alerte renforcée 17522 VILLIERS-SUR-MORIN absence de restriction alerte renforcée alerte renforcée 17523 VILLUIS vigilance vigilance vigilance vigilance vigilance 17524 VIMPELLES vigilance 17526 VINCY-MANOEUVRE vigilance vi					
77506 VILLEMER alerte renforcée alerte renforcée alerte renforcée alerte renforcée alerte renforcée alerte renforcée vigilance vigilanc					
77507 VILLENAUXE-LA-PETITE vigilance vigilance 77508 VILLENEUVE-LE-COMTE absence de restriction alerte renforcée alerte renforcée 77509 VILLENEUVE-LES-BORDES absence de restriction vigilance vigilance 77510 VILLENEUVE-SAINT-DENIS absence de restriction vigilance vigilance 77512 VILLENEUVE-SUR-BELLOT alerte renforcée alerte renforcée alerte renforcée 77512 VILLENEUVE-SUR-BELLOT alerte renforcée alerte renforcée alerte renforcée 77516 VILLES-SUR-BELLOT alerte renforcée alerte renforcée alerte renforcée 77516 VILLES-SUR-BELLOT alerte renforcée alerte renforcée alerte renforcée 77518 VILLIERS-SUR-BELLOT alerte renforcée vigilance vigilance vigilance vigilance<			absence de restriction	alerte renforcée	alerte renforcée
77508 VILLENEUVE-LE-COMTE absence de restriction alerte renforcée alerte renforcée 77509 VILLENEUVE-LES-BORDES absence de restriction vigilance vigilance 77510 VILLENEUVE-SAINT-DENIS absence de restriction vigilance vigilance 77512 VILLENEUVE-SUR-BELLOT alerte renforcée alerte renforcée alerte renforcée 77516 VILLES-BAINT-JACQUES alerte alerte alerte 77518 VILLIERS-EN-BIERE vigilance vigilance vigilance 77519 VILLIERS-SAINT-GEORGES absence de restriction alerte renforcée alerte renforcée alerte renforcée alerte renforcée alerte renforcée alerte renforcée rigilance vigilance vigilance<		.		alerte renforcée	alerte renforcée
77509 VILLENEUVE-LES-BORDES absence de restriction vigilance vigilance 77510 VILLENEUVE-SAINT-DENIS absence de restriction vigilance vigilance 77512 VILLENEUVE-SUR-BELLOT alerte renforcée alerte renforcée alerte renforcée 77516 VILLE-SAINT-JACQUES alerte alerte alerte 77517 VILLERS-EN-BIERE vigilance vigilance vigilance 77519 VILLIERS-SAINT-GEORGES absence de restriction alerte renforcée alerte renforcée 77520 VILLIERS-SOUS-GREZ vigilance vigilance vigilance vigilance 77521 VILLIERS-SUR-MORIN absence de restriction alerte renforcée alerte renforcée 77522 VILLIERS-SUR-SEINE vigilance vigilance vigilance vigilance 77523 VILLUIS vigilance vigilance vigilance vigilance 77524 VIMPELLES vigilance vigilance vigilance vigilance 77525 VINCY-MANOEUVRE vigilance vigilance vigilance vigilance 77527 VOINSLES absence de restriction vigilance vigilance 77528 VOISENON absence de restriction alerte renforcée alerte renforcée 77529 VOULANGIS absence de restriction alerte renforcée alerte renforcée 77530 VOULTON absence de restriction alerte renforcée alerte renforcée 77531 VOULX alerte alerte alerte 77532 VULAINES-LES-PROVINS absence de restriction vigilance vigilance		·	vigilance		
77510 VILLENEUVE-SAINT-DENIS absence de restriction vigilance vigilance 77512 VILLENEUVE-SUR-BELLOT alerte renforcée vigilance		VILLENEUVE-LE-COMTE	absence de restriction	alerte renforcée	alerte renforcée
77512 VILLENEUVE-SUR-BELLOT alerte renforcée alerte renforcée 77516 VILLE-SAINT-JACQUES alerte alerte alerte 77518 VILLIERS-EN-BIERE vigilance vigilance vigilance 77519 VILLIERS-SAINT-GEORGES absence de restriction alerte renforcée alerte renforcée 77520 VILLIERS-SOUS-GREZ vigilance vigilance vigilance 77521 VILLIERS-SUR-MORIN absence de restriction alerte renforcée alerte renforcée 77522 VILLIERS-SUR-SEINE vigilance vigilance vigilance 77523 VILLUIS vigilance vigilance vigilance 77524 VIMPELLES vigilance vigilance vigilance 77525 VINCY-MANOEUVRE vigilance vigilance vigilance 77527 VOINSLES absence de restriction vigilance vigilance 77528 VOILANGIS absence de restriction alerte renforcée alerte renforcée 77530 VOULON absence de restriction alerte renforcée alerte renforcée 77531 VOU	77509	VILLENEUVE-LES-BORDES	absence de restriction	vigilance	vigilance
77516 VILLE-SAINT-JACQUES alerte alerte alerte 77518 VILLIERS-EN-BIERE vigilance vigilance vigilance 77519 VILLIERS-SAINT-GEORGES absence de restriction alerte renforcée alerte renforcée 77520 VILLIERS-SOUS-GREZ vigilance vigilance vigilance 77521 VILLIERS-SUR-MORIN absence de restriction alerte renforcée alerte renforcée 77522 VILLIERS-SUR-SEINE vigilance vigilance vigilance 77523 VILLUIS vigilance vigilance vigilance 77524 VIMPELLES vigilance vigilance vigilance 77525 VINCY-MANOEUVRE vigilance vigilance vigilance 77527 VOINSLES absence de restriction vigilance vigilance 77528 VOISENON absence de restriction alerte renforcée alerte renforcée 77530 VOULTON absence de restriction alerte renforcée alerte renforcée 77531 VOULX alerte alerte alerte 77532 VULAINES-LES-PROV	77510	VILLENEUVE-SAINT-DENIS	absence de restriction	vigilance	vigilance
77518VILLIERS-EN-BIEREvigilancevigilancevigilance77519VILLIERS-SAINT-GEORGESabsence de restrictionalerte renforcéealerte renforcée77520VILLIERS-SOUS-GREZvigilancevigilancevigilance77521VILLIERS-SUR-MORINabsence de restrictionalerte renforcéealerte renforcée77522VILLIERS-SUR-SEINEvigilancevigilancevigilance77523VILLUISvigilancevigilancevigilance77524VIMPELLESvigilancevigilancevigilance77526VINCY-MANOEUVREvigilancevigilancevigilance77527VOINSLESabsence de restrictionvigilancevigilance77528VOISENONabsence de restrictionvigilancevigilance77529VOULANGISabsence de restrictionalerte renforcéealerte renforcée77530VOULTONabsence de restrictionalerte renforcéealerte renforcée77531VOULXalertealertealerte77532VULAINES-LES-PROVINSabsence de restrictionvigilancevigilance77533VULAINES-SUR-SEINEabsence de restrictionvigilancevigilance	77512		alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée
77519 VILLIERS-SAINT-GEORGES absence de restriction alerte renforcée alerte renforcée 77520 VILLIERS-SOUS-GREZ vigilance vigilance vigilance 77521 VILLIERS-SUR-MORIN absence de restriction alerte renforcée alerte renforcée 77522 VILLIERS-SUR-SEINE vigilance vigilance vigilance 77523 VILLUIS vigilance vigilance vigilance 77524 VIMPELLES vigilance vigilance vigilance 77526 VINCY-MANOEUVRE vigilance vigilance vigilance 77527 VOINSLES absence de restriction vigilance vigilance 77528 VOISENON absence de restriction vigilance vigilance 77529 VOULANGIS absence de restriction alerte renforcée alerte renforcée 77530 VOULTON absence de restriction alerte renforcée alerte renforcée 77532 VULAINES-LES-PROVINS absence de restriction vigilance vigilance 77533 VULAINES-SUR-SEINE absence de restriction vigilance vigilance	77516		alerte	alerte	alerte
77520VILLIERS-SOUS-GREZvigilancevigilancevigilance77521VILLIERS-SUR-MORINabsence de restrictionalerte renforcée77522VILLIERS-SUR-SEINEvigilancevigilancevigilance77523VILLUISvigilancevigilancevigilance77524VIMPELLESvigilancevigilancevigilance77526VINCY-MANOEUVREvigilancevigilancevigilance77527VOINSLESabsence de restrictionvigilancevigilance77528VOISENONabsence de restrictionvigilancevigilance77529VOULANGISabsence de restrictionalerte renforcéealerte renforcée77530VOULTONabsence de restrictionalerte renforcéealerte renforcée77531VOULXalertealertealerte77532VULAINES-LES-PROVINSabsence de restrictionvigilancevigilance77533VULAINES-SUR-SEINEabsence de restrictionvigilancevigilance	77518	VILLIERS-EN-BIERE	vigilance	vigilance	vigilance
77521VILLIERS-SUR-MORINabsence de restrictionalerte renforcéealerte renforcée77522VILLUESvigilancevigilancevigilance77523VILLUISvigilancevigilancevigilance77524VIMPELLESvigilancevigilancevigilance77526VINCY-MANOEUVREvigilancevigilancevigilance77527VOINSLESabsence de restrictionvigilancevigilance77528VOISENONabsence de restrictionvigilancevigilance77529VOULANGISabsence de restrictionalerte renforcéealerte renforcée77530VOULTONabsence de restrictionalerte renforcéealerte renforcée77531VOULXalertealertealerte77532VULAINES-LES-PROVINSabsence de restrictionvigilancevigilance77533VULAINES-SUR-SEINEabsence de restrictionvigilancevigilance	77519	VILLIERS-SAINT-GEORGES	absence de restriction	alerte renforcée	alerte renforcée
77522VILLIERS-SUR-SEINEvigilancevigilancevigilance77523VILLUISvigilancevigilancevigilance77524VIMPELLESvigilancevigilancevigilance77526VINCY-MANOEUVREvigilancevigilancevigilance77527VOINSLESabsence de restrictionvigilancevigilance77528VOISENONabsence de restrictionvigilancevigilance77529VOULANGISabsence de restrictionalerte renforcéealerte renforcée77530VOULTONabsence de restrictionalerte renforcéealerte renforcée77531VOULXalertealertealerte77532VULAINES-LES-PROVINSabsence de restrictionvigilancevigilance77533VULAINES-SUR-SEINEabsence de restrictionvigilancevigilance	77520	VILLIERS-SOUS-GREZ	vigilance	vigilance	vigilance
77523VILLUISvigilancevigilancevigilance77524VIMPELLESvigilancevigilancevigilance77526VINCY-MANOEUVREvigilancevigilancevigilance77527VOINSLESabsence de restrictionvigilancevigilance77528VOISENONabsence de restrictionvigilancevigilance77529VOULANGISabsence de restrictionalerte renforcéealerte renforcée77530VOULTONabsence de restrictionalerte renforcéealerte renforcée77531VOULXalertealertealerte77532VULAINES-LES-PROVINSabsence de restrictionvigilancevigilance77533VULAINES-SUR-SEINEabsence de restrictionvigilancevigilance	77521	VILLIERS-SUR-MORIN	absence de restriction	alerte renforcée	alerte renforcée
77524VIMPELLESvigilancevigilancevigilance77526VINCY-MANOEUVREvigilancevigilancevigilance77527VOINSLESabsence de restrictionvigilancevigilance77528VOISENONabsence de restrictionvigilancevigilance77529VOULANGISabsence de restrictionalerte renforcéealerte renforcée77530VOULTONabsence de restrictionalerte renforcéealerte renforcée77531VOULXalertealertealerte77532VULAINES-LES-PROVINSabsence de restrictionvigilancevigilance77533VULAINES-SUR-SEINEabsence de restrictionvigilancevigilance	77522	VILLIERS-SUR-SEINE	vigilance	vigilance	vigilance
77526VINCY-MANOEUVREvigilancevigilancevigilance77527VOINSLESabsence de restrictionvigilancevigilance77528VOISENONabsence de restrictionvigilancevigilance77529VOULANGISabsence de restrictionalerte renforcéealerte renforcée77530VOULTONabsence de restrictionalerte renforcéealerte renforcée77531VOULXalertealertealerte77532VULAINES-LES-PROVINSabsence de restrictionvigilancevigilance77533VULAINES-SUR-SEINEabsence de restrictionvigilancevigilance	77523	VILLUIS	vigilance	vigilance	vigilance
77527VOINSLESabsence de restrictionvigilancevigilance77528VOISENONabsence de restrictionvigilancevigilance77529VOULANGISabsence de restrictionalerte renforcéealerte renforcée77530VOULTONabsence de restrictionalerte renforcéealerte renforcée77531VOULXalertealertealerte77532VULAINES-LES-PROVINSabsence de restrictionvigilancevigilance77533VULAINES-SUR-SEINEabsence de restrictionvigilancevigilance	77524	VIMPELLES	vigilance	vigilance	vigilance
77528VOISENONabsence de restrictionvigilancevigilance77529VOULANGISabsence de restrictionalerte renforcéealerte renforcée77530VOULTONabsence de restrictionalerte renforcéealerte renforcée77531VOULXalertealertealerte77532VULAINES-LES-PROVINSabsence de restrictionvigilancevigilance77533VULAINES-SUR-SEINEabsence de restrictionvigilancevigilance	77526	VINCY-MANOEUVRE	vigilance	vigilance	vigilance
77529VOULANGISabsence de restrictionalerte renforcéealerte renforcée77530VOULTONabsence de restrictionalerte renforcéealerte renforcée77531VOULXalertealertealerte77532VULAINES-LES-PROVINSabsence de restrictionvigilancevigilance77533VULAINES-SUR-SEINEabsence de restrictionvigilancevigilance	77527	VOINSLES	absence de restriction	vigilance	vigilance
77530VOULTONabsence de restrictionalerte renforcéealerte renforcée77531VOULXalertealertealerte77532VULAINES-LES-PROVINSabsence de restrictionvigilancevigilance77533VULAINES-SUR-SEINEabsence de restrictionvigilancevigilance	77528	VOISENON	absence de restriction	vigilance	vigilance
77531VOULXalertealertealerte77532VULAINES-LES-PROVINSabsence de restrictionvigilancevigilance77533VULAINES-SUR-SEINEabsence de restrictionvigilancevigilance	77529	VOULANGIS	absence de restriction	alerte renforcée	alerte renforcée
77531VOULXalertealertealerte77532VULAINES-LES-PROVINSabsence de restrictionvigilancevigilance77533VULAINES-SUR-SEINEabsence de restrictionvigilancevigilance	77530	VOULTON	absence de restriction	alerte renforcée	alerte renforcée
77532 VULAINES-LES-PROVINS absence de restriction vigilance vigilance 77533 VULAINES-SUR-SEINE absence de restriction vigilance vigilance		VOULX	alerte	alerte	alerte
77533 VULAINES-SUR-SEINE absence de restriction vigilance vigilance		VULAINES-LES-PROVINS	absence de restriction		
			absence de restriction	-	**************************************
					

Annexe 2 : résumé des principales mesures de restriction

<u>N.B.</u> Pour le détail de tous les seuils et mesures, se reporter à l'arrêté préfectoral n° 2022/DDT/SEPR/173 du 20 juin 2022

I. Mesures générales

Ces mesures de restrictions ne sont pas applicables à l'eau provenant de réserves d'eaux pluviales ou d'un recyclage.

U	sages	Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	P	E	С	Α
Arrosage des	Prélèvements en rivières et lits majeurs	Sensibiliser aux règles de	Interdit						
pelouses, massifs fleuris.	Prélèvements par forage ou réseau communal	bon usage d'économie d'eau.	Interdit entre 8h et 20h.	Interd	iction.	×	x	x	X
Arrosage de potagers.	es jardins	C 11- 11-	Interdit entre 11h et 18h.	Interdit de	e 8h à 20h.	x	x	×	x
Arrosage do verts.	es espaces	Sensibiliser aux règles de bon usage d'écono	Interdiction (sa arbres et arbus pleine terre de an mais restrict interdiction de	tes plantés en ouis moins de 1 ion horaire	Interdiction.		x	×	
	Prélèvements en rivières et lits majeurs		Inte	erdit	Interdiction (sauf arrosage de manière réduite au			F (1)	
Arrosage des terrains de sport.	Prélèvements par forage ou réseau communal	Sensibiliser aux règles de bon usage d'économie d'eau.	Interdit ent	reduite au maximum pour terrains d'entraînement ou compétition à enjeu national ou international, sauf en cas de pénurie en eau potable).		2	X	x	
	Prélèvements en rivières et lits majeurs		Interdit.						
Arrosage des golfs (Conformé ment à l'accord cadre golf et environne- ment 2019- 2024).	Prélèvements par forage ou réseau communal	Sensibiliser aux règles de bon usage d'économie d'eau.	Interdiction d'arroser les terrains de golf de 8 heures à 20 heures de façon à diminuer la consommation d'eau sur le volume hebdomadaire de 15 à 30 %. Un registre de prélèvement devra être rempli hebdomadairement pour l'irrigation.	Réduction des volumes d'au moins 60 % par une interdiction d'arroser les fairways 7j/7. Interdiction d'arroser les terrains de golf à l'exception des « greens et départs ».	Interdiction d'arroser les golfs. Les greens pourront toutefois être préservés, sauf en cas de pénurie d'eau potable, par un arrosage « réduit au strict nécessaire » entre 20h et 8h, et qui ne pourra représenter plus de 30 % des volumes habituels.	x	x	×	

Légende des usagers : P= Particulier, E= Entreprise, C= Collectivité, A= Exploitant agricole

Us	sages	Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	Р	E	С	A
Établisseme	Prélèvements en rivières et lits majeurs		Interdit de 8 h	Interdit.					
nts équestres, y compris ceux au sens de la loi Développe ment des territoires ruraux	Prélèvements par forage ou réseau communal	Sensibiliser aux règles de bon usage d'économie d'eau.		er de Interdit de 8 h à 20 h	Interdit entre 8 h et 20 h et du vendredi 8 h au dimanche à 20 h. Arrosage des carrières ouvertes autorisées la veille de compétition sportive officielle 1	Interdit.	x	X	x
	e de piscines plus d'1 m³).		sauf remise à ni remplissage si l débuté avant	de remplissage iveau et premier e chantier avait les premières ctions.	Interdiction	x			
Vidange de privées (de	piscines plus d'1 m³).	Sensibiliser aux règles de bon usage	Autorisée	Soumise à autorisation du service police de l'eau	Interdiction sauf déro- gation auprès du service police de l'eau	x			
Piscines ouvertes au public. Vidange et renouvellement		d'économie d'eau.	Autorisée	Vidange soumise à autorisation du service police de l'eau et avis de l'ARS	Renouvelleme nt, remplissage et vidange soumis à autorisation du service police de l'eau et avis de l'ARS		x	x	
Remplissag plans d'eau	e / vidange des		Interdiction. Sauf pour les usages commerciaux sous autorisation du service de police de l'eau concerné.			x	x	x	x
Prélèvement en canaux Alimentation en eau potable des populations (usages prioritaires : santé, salubrité, sécurité civile).		Sensibiliser aux règles de bon usage d'économie	Réduction des prélèvements directs dans les canaux à adapter localement selon les niveau		elon les niveaux es enjeux iveaux	x	x	x	x
		d'eau.	Pas de limi	tation sauf arrêt spécifique.	é municipal	x	x	x	×

¹ La liste de ces compétitions doit être adressée au service police de l'eau dès le franchissement du seuil.

Usages	Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	P	E	С	A
Lavage de véhicules par des professionnels.	Sensibiliser aux règles de bon usage d'économie d'eau.	Interdiction sauf impératif sanitaire, sécuritaire, réglementaire (véhicules sanitaires ou alimentaires) ou technique (bétonnière). et pour les organismes liés à la sécurité		×	×	×	×	
Lavage de véhicules chez les particuliers.		En application	nterdit à titre privé à domicile. En application de l'article L1331-10 du Code de a santé publique					
Nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées.	Sensibiliser aux règles de bon usage d'économie d'eau.	Interdit sauf si collectivité ou de nettoyage p	une entreprise	Interdit sauf impératif sanitaire ou sécuritaire, et réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel.	x	x	x	x
Alimentation des fontaines publiques et privées d'ornement.	Sensibiliser aux règles de bon usage d'économie d'eau.	privées en circu	n des fontaines publiques et cuit ouvert est interdite, dans la la est techniquement possible.		x	x	x	
Interdiction en dehors des interventions de secours, sauf impératif de sécurité civile			x	×				
Brumisateurs et dispositif de rafraîchissement urbain	d'eau	Limitation au st au regard de la climatique		Interdiction sauf en période de canicule		x	х	

II. Consommations pour des usages industriels et commerciaux

Usages	Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	Р	E	С	A
Activités industrielles et commerciales (hors ICPE)		Limitation de la consommation d'eau au strict nécessaire (process, activité). Les restrictions citées dans les autres rubriques sont applicables (arrosage des espaces verts, pelouses, lavage des véhicules,).			x	x		
Exploitation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).	les exploitants ICPE aux règles de bon usage d'économie d'eau.	consommatrice polluées sont re de nettoyage gr sanitaire ou lié Si APC : se référ relatives à la ge	exceptionnelles es d'eau et généra eportées (exempirande eau) sauf il à la sécurité publier aux dispositios stion de la ressouurs autorisations.	le d'opération mpératif lique. ons spécifiques urce en eau		x	x	
Installations de production d'électricité d'origine nucléaire, hydraulique, et thermique à flamme, visées dans le Code de l'énergie, qui garantissent, dans le respect de l'intérêt général, l'approvisionnement en électricité sur l'ensemble du territoire national.	Sensibiliser les industriels aux règles de bon usage d'économie d'eau.	d'électricité, me modalités de proconsommation l'environnemen l'environnemen de situation exc l'Autorité de sû décision « Modhomologuées presente de l'environnemen - Pour les install prélèvements de aux de proces maintenance re dispositions spepréfectoral Pour les install manoeuvres d'odu réseau élect pour le compte aquatiques son imposer des disprotection de la n'interfèrent pa électrique et la provisionnement tous les cas pas ou en tête de v sécurisation du	ations thermique l'eau liés au refro s ou aux opérations estent autorisées écifiques prises produvrages nécessa rique ou à la délige d'autres usagers a tautorisées. Le propositions spécifique autorisées. Le propositions spécifiques avec l'équilibres garantie de l'apent en électricité. concernées les uallée présentant réseau électrique à l'article R 21	poraire des de rejet dans quides en cas décisions de opelées on « Limites») nargé de des à flamme, les idissement, aux ons de par arrêté de des à l'équilibre vrance d'eau sou des milieux oréfet peut ques pour la ces lors qu'elles de du système de la sont dans usines de pointe un enjeu de e national dont		×		

III. Consommations pour des usages agricoles

a) Cas général

À l'exception des irrigants faisant partie des secteurs de gestion collective des nappes de Beauce (secteurs « Beauce centrale 77 » et « Fusain 77 ») et du Champigny*, les irrigants sont soumis aux restrictions mentionnées ci-dessous pour les consommations agricoles.

* Pour plus de détails pour ces cas, voir l'arrêté préfectoral n° 2022/DDT/SEPR/173 du 20 juin 2022 définissant les seuils entraînant des mesures de limitation provisoire des usages de l'eau et de surveillance sur les rivières et les aquifères de Seine-et-Marne

Les volumes prélevés dans les retenues collinaires remplies en période hivernale (hors période de sécheresse) à partir des eaux de surface ne sont pas soumises à restriction.

Légende des usagers : P= Particulier, E= Entreprise, C= Collectivité, A= Exploitant agricole

Usages	Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	Р	E	С	A
Irrigation par aspersion des cultures (sauf prélèvements à partir de retenues de stockage déconnectées de la ressource en eau en période d'étiage).		Interdiction d'irriguer entre 11h et 18h *.	Interdiction d'irriguer entre 9h et 20h *. Interdiction totale pour les prélèvements en rivières ou nappe d'accompagne ment	Interdiction.				×
Irrigation des cultures par système d'irrigation localisée (goutte à goutte, micro-aspersion par exemple) (sauf prélèvements à partir de retenues de stockage déconnectées de la ressource en eau en période d'étiage).	Prévenir les agriculteurs	Auto	orisé.	Interdiction.				×
Abreuvement des animaux.		Pas de limitation sauf arrêté		spécifique.				х

^{*} Ces plages horaires visent une réduction minimale de 15 à 30 % des volumes dont le prélèvement est autorisé en période d'alerte et 50 % en période d'alerte renforcée

b) Conditions d'identification des cultures ou pratiques bénéficiant des mesures de restriction moins strictes au niveau de la crise

- plants pour cultures pérennes, semences, plantes ornementales, plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM), maraîchage, asperges, carottes, arboriculture considérant leur fort intérêt en matière de capacité productive, et leur forte sensibilité au stress hydrique
- certaines plantations d'arbres et d'arbustes (plantation inférieure à 1 an) ayant un fort potentiel écosystémique et implantées pour leur intérêt pour la préservation de la biodiversité, leur arrosage pourra également être traité de manière différenciée (par exemple les haies à enjeux agro-écologiques)
- certaines plantes cultivées hors sol (horticulture, pépinières), du fait des besoins et contraintes qui diffèrent de façon importante par rapport à la culture en pleine terre.

Par ailleurs, ces mesures de restriction moins strictes devront respecter la condition suivante : porter sur des surfaces irriguées limitées à un maximum de 10 % de la SAU irriguée cumulée au sein de la zone d'alerte.

Usages	Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	Р	E	С	A
Irrigation des cultures de : plants pour cultures pérennes ; semences ; plantes ornementales et PPAM ; maraîchage ; asperges, carottes ; arboriculture, plantes en pot et hors sol (horticulture et pépinières)	Prévenir les agriculteurs.	Soumis aux mesures cor- respondantes à la technique d'irrigation visée au tableau précédent.	Soumis aux mesures corres- pondantes à la technique d'irrigation visée au tableau précédent	Interdit de 11h à 18h. Interdiction totale pour les prélèvements en rivières ou nappe d'accompagnement hors irrigation par goutte à goutte (dans ce cas la restriction horaire 11h-18h ci-dessus s'applique).				х

Pour les cultures de pommes de terre et légumières, des dérogations pourront être accordées en

c) Singularité de la gestion de l'irrigation à partir de la nappe de Beauce

La Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France a été désignée Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC). Elle a en charge la gestion collective de l'eau sur les deux périmètres de la nappe de Beauce situés dans le département de Seine-et-Marne : Beauce Centrale 77 (BC77) et Fusain 77 (FU77). Les quantités maximales prélevables et le mécanisme de répartition des quotas individuels d'irrigation sont prévus dans l'arrêté préfectoral n°2017/DCSE/E010 portant autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau pour l'irrigation agricole à la Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne en tant qu'organisme unique de gestion collective dans les secteurs « Beauce centrale » et bassin du Fusain »

En ce qui concerne les prélèvements pour l'irrigation sur les deux zones d'alerte de la nappe de Beauce situées en partie en Seine-et-Marne (Beauce centrale et bassin du Fusain), les mesures d'alerte prennent la forme suivante d'une interdiction de prélever pour l'irrigation :

Ressources	Mesures applicables dès franchissement						
concernées	du seuil d'alerte	du seuil de crise					
Complexe aquifère de Beauce et ses cours d'eau tributaires	Interdiction du dimanche 8 heures au lundi 8 heures soit 24 heures consécutives	Interdiction du samedi à 8 heures au lundi à 8 heures soit 48 heures consécutives					
Cas des ouvrages de la zone d'alerte du bassin du Fusain figu- rant dans la liste por- tée à l'annexe 3	Forage de priorité 1 : prélèvement interdit quatre jours par semaine ; Forage de priorité 2 : prélèvement interdit trois jours par semaine ; Dans les deux cas, les plages d'interdiction de prélèvement couvrent notamment la période s'étendant du samedi à 8 heures au lundi à 8 heures.	Interdiction					

IV. Gestion des ouvrages hydrauliques et de la navigation fluviale

Légende des usagers : P= Particulier, E= Entreprise, C= Collectivité, A= Exploitant agricole

Usages	Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	P	E	С	A
Gestion des ouvrages hydrauliques		Pour les ouvrages de VNF sur la Marne et la Seine, information du service de police de l'eau avant manœuvre ayant une incidence notable sur la ligne d'eau ou le débit du cours d'eau				х	x	
Navigation fluviale.	Sensibiliser aux règles de bon usage d'économie	Privilégier le regroupement des bateaux pour le passage des écluses. Réduction des prélèvements effectués pour l'alimentation des canaux		Privilégier le regroupement des bateaux pour le passage des écluses. Arrêt de la navigation si nécessaire.			x	
Travaux en cours d'eau.	d'eau.	Limitation au maximum des risques de perturbation des milieux aquatiques. Report des travaux sauf : - situation d'assec total ; - pour des raisons de sécurité - dans le cas d'une restauration renaturation du cours d'eau autorisation au service de p de l'eau de la DDT.		ec total ; ns de sécurité ; une restauration, u cours d'eau . u service de police	x	x	×	×

V. Rejets dans le milieu

Usages	Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	Р	E	С	А
Rejets des stations d'épuration et collecteurs pluviaux	Sensibiliser aux règles de bon usage d'économie d'eau.	Rejets → Surveillance accrue Délestages directs par temps sec → soumis à autorisation préalable auprès du service de police de l'eau et peuvent être décalés jusqu'au retour d'un débit plus élevé				x	×	
Rejets industriels		Si préjudiciables à la qualité de l'eau, peuvent faire l'objet de limitation , voire de suppression par arrêté préfectoral complémentaire				х	x	×
Travaux nécessitant des rejets		Les travaux nécessitant des rejets non traités dans les cours d'eau sont soumis à autorisation préalable et peuvent être décalés jusqu'au retour à un débit plus élevé.				х	х	x

Annexe 3 : Liste des ouvrages de prélèvement dont le fonctionnement a une très forte incidence sur le débit du Fusain

Indice BSS	Commune	Lieu-dit	Priorité
03293X0124	CHATEAU-LANDON	PONT-FRANC	2
03296X5029	CHATEAU-LANDON	GRAND GASSON	1
03296X5030	CHATEAU-LANDON	PALLEAU	1
03296X5037	CHATEAU-LANDON	JALLEMAIN	2
03297X5027	CHATEAU-LANDON	LES GAUTHIERS	2

Annexe 4 : Cartographie des bassins versants concernés



